

ONCODESIGN

Société Anonyme au capital de 547 872,96 euros
Siège social : 18 Rue Jean Mazen
21000 DIJON
399 693 811 RCS DIJON

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 avril 2022.

1. Les principes de gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com). Le Conseil d'Administration de la Société réuni en date du 7 avril 2022 s'est prononcé sur les nouvelles recommandations.

Compte-tenu de la taille et de la structure du Groupe, ainsi que de la composition du conseil d'administration, ce dernier n'a pas jugé opportun la mise en place de comités spécifiques. En l'absence de comités spécifiques, les missions sont assumées par le Conseil d'administration.

2. Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à 6 ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation n°11 du Code Middlednext (anciennement recommandation n°9). Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination aurait pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge.

A la date des présentes, le Conseil compte 4 membres, dont 2 femmes et 2 administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le Code Middlednext : Mesdames Catherine GENNE et Aline AUBERTIN (*indépendante*) Messieurs Kamel BESSEGHIR (*indépendant*) et Philippe GENNE.

La Direction Générale est composée de Monsieur Philippe GENNE, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis le 29 septembre 2003, de Madame Catherine GENNE, Directeur Général Délégué depuis le 24 Novembre 2003 (démission le 16 décembre 2021) et de Monsieur Jan HOFACK Directeur Général Délégué depuis le 02 Juin 2010.

I. Indépendance des administrateurs

La recommandation n°3 du Code Middledenext prévoit de tester 5 critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil d'administration, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'administration comptait, au 31 décembre 2021, deux membres indépendants sur quatre.

Le critère d'indépendance des administrateurs se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;*
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;*
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;*
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;*
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.*

Ces critères du code Middledenext sont repris dans le règlement intérieur de la société Oncodesign auquel elle se conforme.

II. Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation n°8 du code Middledenext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.

Philippe Genne, Président Directeur Général

Philippe Genne est le Président Directeur Général d'Oncodesign depuis sa création en 1995. Diplômé en Pharmacologie à l'université de Dijon (Ph.D.), il est habilité à diriger des recherches (HDR).

Il est Président honoraire co-fondateur de l'Association Française des Sociétés de Services et d'Innovation pour les Sciences de la Vie (AFSSI), et également Membre du Conseil d'Administration du Centre Georges-François Leclerc, Centre de Lutte régional contre le Cancer et Administrateur du GIE Pharmimage (en sa qualité de Président Directeur Général de la société Oncodesign).

Catherine Genne, Administrateur

Catherine Genne est impliquée dans l'entreprise à sa création comme Gérante puis Directeur Général Délégué (jusqu'au 16 décembre 2021) en charge des aspects R.H., Achats, Maintenance et de la construction du site d'Oncodesign en 2004. Depuis septembre 2010, elle a créé la Société Calypso basée sur un nouveau concept regroupant une crèche et un centre aéré. Elle est membre du CODIR et du Conseil d'administration.

Kamel Besseghir, Administrateur

Kamel Besseghir exerce à ce jour une activité de consultant après avoir pris sa retraite. Docteur en médecine, après avoir exercé comme médecin généraliste au début de sa carrière, il a ensuite travaillé pendant quinze années au sein de plusieurs entités académiques notamment l'Institut de pharmacologie à l'Université de Lausanne, le département de pharmacologie et de thérapeutique de la faculté de médecine de l'université de l'état de New York à Buffalo, le département de pharmacologie de la faculté de médecine d'Alger et la faculté de médecine de Syracuse aux USA. Il a rejoint en 1989 les laboratoires Ares Seroxo à Genève comme manager international afin de mettre en place le système de pharmacovigilance de ce groupe. Il a ensuite dirigé le programme suisse de santé à Madagascar pendant 3 ans. Il a travaillé pendant 18 ans au sein du Groupe Debiopharm comme Directeur médical, puis comme Directeur général délégué (VP) en charge de la recherche puis comme Directeur général (CEO) de Debiopharm SA.

Aline Aubertin, Administrateur

Ingénieure chimiste CPE Lyon, et diplômée de l'exécutive MBA d'HEC, Aline Aubertin a développé l'ensemble de sa carrière autour de la relation commerciale et le développement des affaires, dans des rôles commerciaux, marketing et aujourd'hui achats.

Actuelle directrice achats, dans le domaine de la maintenance d'équipements biomédicaux, elle pratique le pilotage stratégique de business global (vente, marketing & achats) de produits techniques et pratique le management à distance depuis plus de 8 ans. Son équipe globale, spécialisée dans les achats de services et de pièces détachées, contribue à la réalisation du chiffre d'affaires des activités de maintenance, à hauteur de plusieurs milliards de Dollars et également bien-sûr à maintenir en bon état de fonctionnement des équipements d'imagerie médicale, qui sauvent des vies !

Spécialiste de la place des femmes dans le secteur des STEM, Aline Aubertin est engagée dans les réseaux féminins, en tant que présidente de l'association Femmes Ingénieures, au sein de laquelle elle agit depuis plus de 25 ans, et au sein Cercle InterElles, un regroupement de réseaux de femmes d'entreprises technologiques. Cette association se mobilise pour promouvoir les métiers d'ingénieur auprès des jeunes filles dans le monde de l'éducation et promouvoir les ingénieures dans le monde du travail et les conseils d'administration. Elle représente l'ensemble des femmes ingénieures au sein d'IESF (Ingénieurs & Scientifiques de France), la fédération des associations d'ingénieur.e.s françaises.

III. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-36 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

• M. Philippe GENNE

Date de nomination : 14/06/2016
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Président du Conseil d'administration et Directeur Général

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Administrateur	GIE PHARMIMAGE	64 a rue de Sully- 21000 DIJON
Membre du Conseil d'administration	Centre de lutte contre le cancer Georges François Leclerc	1 rue du professeur Marion -21000 Dijon

Co-Gérant	SC P.C.G	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Administrateur	ONCODESIGN INC	615 Boulevard René Lévesque ouest - MONTREAL
Président	ONCODESIGN USA INC	400 Technology Square Lower Level Cambridge, MA USA
Gérant	SCI NAG	13-15 Rue des Egemelines 21490 BRETIGNY
Président	SAS ANG	13-15 Rue des Egemelines 21490 BRETIGNY
Co-gérant	SCI CHATEAU DE DOMOIS	3 Rue de la croix de Molphey 21600 FENAY

- **Mme Catherine GENNE**

Date de nomination : 14/06/2016
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur et Directeur Général Délégué jusqu'au 16 décembre 2021

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Administrateur	ONCODESIGN	18 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Présidente	SAS C.G.	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	C.G Immo	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	SC CG Immo Valmy	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Co-gérante	SC P.C.G	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Directeur Général	SAS ANG	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	SC ANG	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	SARL CALYDIA	30 Avenue Françoise Giroud 21000 DIJON
Co-gérant	SCI CHATEAU DE DOMOIS	3 Rue de la croix de Molphey 21600 FENAY

- **M. Jan HOFACK**

Date de nomination : 29/06/2017
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Directeur Général Délégué

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Directeur	PHARMOPSIS BVBA	32 Rode – Kruislaan 2390 Westmalle (Belgique)

- **Monsieur Kamel BESSEGHIR**

Date de nomination : 03/02/2014 puis le 25/06/2020
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Consultant	DEBIOPHARM International	5-7 Chemin de Messidor – 1002 Lausanne (Suisse)

- **Madame Aline AUBERTIN**

Date de nomination : 24/06/2021
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Présidente	Ass. Femmes Ingénieurs	7, rue Lamennais 75008 Paris

3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction**I. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (articles 15 et 16 des statuts)**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Philippe GENNE, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 septembre 2003. Ce mode de gouvernance est considéré comme le plus adapté au mode d'organisation de l'entreprise.

Monsieur Philippe GENNE est assisté dans ses fonctions par Madame Catherine GENNE, Directeur Général Délégué depuis le 24 Novembre 2003 (et ce jusqu'au 16 décembre 2021) et de Monsieur Jan HOFACK Directeur Général Délégué depuis le 02 Juin 2010.

En sa qualité de Président, Monsieur Philippe GENNE organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

II. Missions du Conseil d'Administration (article 17 de statuts et article 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 29 mars 2017, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société (ou de ses filiales) l'exige sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, sept jours avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

III. Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 03 février 2014, en conformité avec la recommandation n°9 (anciennement recommandation n°7) du code Middlednext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement

ainsi que les conditions de préparation de ses réunions. Le règlement intérieur a été amendé par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 10 avril 2018, notamment pour mise en conformité avec le Code Middelnext dans sa version de septembre 2016.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation n°1 du code Middelnext (Déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes réglementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du conseil d'administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du Code Middelnext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

IV. Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués par le Conseil d'Administration

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, les dirigeants sont investis des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

4. Conventions réglementées

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice

Personne concernée	Nature	Montant
P.C.G	Avance de trésorerie	29 778 € HT
CGD (Catherine GENNE)	Financement 5 places de crèche	53 144 € HT
Jan HOFLACK	Honoraires dans le cadre des prestations de Directeur Scientifique facturés par la société de Monsieur Jan Hoflack, Pharmopsis BV	300 995,34 € HT
GIE PHARMIMAGE (P.GENNE)	Prestations de services	
	Avance trésorerie	118 314 € HT
	Prestations administratives	3 000 € HT
	Mise à disposition de personnel	16 845,39 € HT
ONCODESIGN INC CANADA	Prestations de services achetées	205 390 € HT
	Prestations de services facturées	41 069,14 € HT
	Redevance marque	15 338,96 € HT
	Prestations sous traitées	42 868 € HT
	Avance de trésorerie	0 €
ONCODESIGN INC USA	Avance trésorerie	402 092 € HT
	Prestations de services facturées	153 209,96 € HT
	Redevance marque	329 448,39 € HT
	Prestations sous traitées	4 365 694,83 € HT
	Commissions refacturées	6 682,21 € HT
SAS ANG	Caution (sous location immeuble)	126 000 €
	Loyers et charges locatives	266 508,43 € HT

5. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Les délégations présentées dans le tableau ci-dessous ont été consenties au Conseil d'Administration aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 20 Juin 2019, de l'Assemblée Générale Mixte du 25 Juin 2020 et de l'Assemblée Générale Mixte du 24 Juin 2021. Aucune autre délégation n'a, depuis lors, été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Date de l'assemblée générale	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2021
25.06.2020	Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité dans la limite d'un montant nominal maximum de 280 000 € (créances : 25.000.000 €)	26 mois	25.08.2022	non
25.06.2020	Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), dans la limite d'un montant nominal de 280 000 € (créances : 25.000.000 €)	26 mois	25.08.2022	non
24.06.2021	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (au profit de toute société et/ou fonds d'investissement de capital risque français ou étranger (FCPI, FCPR, FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites "small caps" dans le secteur de la santé, souhaitant souscrire pour un montant minimum de 100.000 €, (prime d'émission comprise), dans la limite d'un montant nominal de 280 000 € (créances : 25.000.000 €)	18 mois	24.12.2022	non
25.06.2020	Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal de 280.000 € (créances : 25.000.000 €)	26 mois	25.08.2022	non
25.06.2020	Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale (demandes excédentaires)	26 mois	25.08.2022	non
24.06.2021	Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-18 et svts du Code du travail	26 mois	24.08.2023	non
24.06.2021	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	24.12.2022	non
24.06.2021	Autorisation de réduire le capital par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	24.06.2023	non
20.06.2019	Autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de ses mandataires et/ou de ses salariés, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	20.08.2022	CA 16.12.2021 4200 AGA attribuées

25.06.2020	Autorisation de consentir aux salariés et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du même Code des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société, conformément aux articles L225-177 et suivants du Code de Commerce ; dans la limite de 5% du capital social	38 mois	25.08.2023	non
25.06.2020	Autorisation de consentir aux salariés, ou certaines catégories d'entre eux, et/ou aux salariés, ou certaines catégories d'entre eux des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du même Code, des options de souscription d'actions nouvelles conformément aux articles L225-177 et suivants du Code de Commerce ; dans la limite de 5% du capital social	38 mois	25.08.2023	non

Fait à DIJON
Le 7 avril 2022

Le Conseil d'Administration

